

Les principales subventions 2010 dans le domaine de la culture

1 Association	2. Total subv. 2010	3. Mise à dispo de locaux	4. Mise à dispo de personnel	5. Tot. Subv. / tot. Ressources	6. Lyon	7. Gd Lyon	8. Dépt	9. Région	10. Etat	11. déficit	12. Pas d'objectifs Quantifiés	13. Manque Rapport	14. Probl. Compétence	15. Marché public	16. Délég. Sce public	17. Disponibilités	18. recettes billetterie	19. recette/ spect. payant	20. Subvention par spectateur
Amis de la Tourette	1 112 103 €			1247%			500 000 €	612 103 €		X		X	X						
ARTY FARTY	515 679 €			23%	366 705 €			117 500 €			X						1 169 789 €	30 €	6 €
Ass. europ. film animation	644 000 €			85%		200 000 €		200 000 €	200 000 €		X		X				176 831 €	291 €	1 059 €
Ballet Preljocaj Aix-en-P	4 069 014 €			52%			179 414 €				X	X		X					
Centre chor. Rillieux	1 091 950 €			62%				228 042 €		X	X	X			X	0,65M€	643 352 €		
Centre cult. du Beaujolais	550 525 €			88%			150 000 €					X			X		76 465 €		
Centre cult. Villefranche	824 903 €			69%			85 265 €	150 496 €	65 000 €		X				X	0,44M€	462 529 €		
Choeurs Bernard Tétu	568 765 €			47%			100 000 €	142 000 €		X	X						1 201 359 €		
Cie des ZONZONS	261 436 €	35 000 €		57%	195 000 €		5 000 €	26 000 €		X	X				X		171 494 €		
Cie la Goutte	1 590 524 €	89 000 €	458 000 €	58%	700 000 €		90 980 €	366 687 €	482 000 €		X				X		979 204 €		
Cie Les Ateliers	1 060 244 €			82%	220 000 €		280 000 €	160 770 €	379 300 €	X	X				X		204 892 €	22 €	88 €
Cie L'OPERA Théâtre	260 600 €			58%			100 000 €	63 700 €	60 000 €	X		X			X		147 294 €		
CINEPHIL La Turbine	258 830 €			93%				120 492 €	20 224 €			X			X		19 533 €		
Commission Film R/A								110 000 €			X	X	X						
Festivals Internationaux	4 889 329 €			58%	15 000 €	2 459 000 €	441 303 €	813 131 €	809 790 €		X				X		1 901 361 €	21 €	47 €
GRAMME	1 336 384 €			75%	212 000 €					X	X				X		382 494 €	7 €	24 €
Inst. d'Art Contemporain	1 408 999 €			83%				648 175 €		X	X	X			X		?		
Institut Lumière	3 188 200 €	380 000 €		62%	580 000 €	1 100 000 €	290 000 €	700 000 €	700 000 €	X					X		2 003 978 €	8 €	13 €
Institut Lumière (festival)	1 450 000 €			60%		1 100 000 €	100 000 €	250 000 €			X				X		289 000 €	5 €	16 €
Maison de la Danse	2 373 569 €	952 000 €	oui	42%	630 000 €		357 032 €	365 000 €	755 000 €	X	X					1,5M€	3 131 717 €	20 €	16 €
Nouv. Agence Culturelle	1 865 409 €			78%				1 194 100 €	611 516 €		X								
Nuits de Fourvière	3 648 212 €	oui	70 000 €	46%			3 710 000 €				X	X					3 822 947 €		
Opéra National de Lyon	18 294 394 €	oui	9 664 000 €	70%	6 346 639 €		3 011 513 €	3 011 513 €	5 924 729 €	X					X		6 141 864 €		
Rhône-Alpes Cinéma	3 466 000 €			76%				2 175 000 €			X	X				2,8M€	1 063 000 €		
Substances	2 560 702 €	343 000 €	243 000 €	93%	1 655 250 €			321 533 €	398 000 €	X	X				X		142 616 €	5 €	47 €
Théâtre Cité Villeurbanne	6 414 237 €			83%			350 000 €	945 211 €			X	X			X		903 598 €		
Théâtre le Point du Jour	965 419 €	oui	102 000 €	71%	287 000 €		60 000 €	153 000 €	462 100 €		X				X		163 313 €	9 €	48 €
Théâtre les Trois-Huit	545 637 €	45 000 €		77%	185 000 €		16 000 €	133 377 €	150 377 €	X	X				X		118 377 €		
Théâtre Nelle Génération	1 390 827 €	108 000 €	381 000 €	81%	388 000 €		103 400 €	61 113 €	864 000 €		X				X		266 181 €		
Villa Gillet	1 386 365 €	51 000 €		91%	220 900 €			600 000 €	128 500 €		X				X	1,2M€	33 580 €	3 €	82 €

Observations sur les subventions à la culture

CANOL a demandé à la ville de Lyon, au Grand Lyon, au conseil général et au conseil régional les dossiers de leurs plus importantes subventions dans le domaine de la culture. Nous les avons analysés et le résultat est présenté dans le tableau page 4 de ce bulletin. Parmi les dossiers demandés, certains étaient communs à plusieurs collectivités ; nous les avons donc regroupés.

Nos remarques sont les suivantes :

Sur un plan général,

la synthèse de leurs budgets nous a montré que ces collectivités vont consacrer **plus de 220 millions d'euros** dans le domaine de la culture **pour le département du Rhône**, auxquels il faut **ajouter vraisemblablement une trentaine de millions d'euros que verse l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC** (Direction Régionale des Arts et de la Culture). Cela représentera en 2012 un total d'argent dépensé pour la culture **supérieur à 300 € par habitant** (quel que soit leur âge !). Ceci est à comparer à ce que chacun d'entre nous dépense en moyenne dans l'année pour la culture. **Il y a là un énorme gisement d'économies possibles !**

- **les 30 associations que nous avons extraites et étudiées ont reçu de l'ordre de 70 millions d'euros !**
- pour 80% des associations étudiées, les subventions reçues représentent plus de 50% de leur budget, **c'est-à-dire que leur activité est trop onéreuse ou qu'elles n'arrivent pas à atteindre un public suffisant. Dans les deux cas, CANOL pense qu'il faut limiter les subventions à 50% de leur chiffre d'affaires ou, si leur activité créatrice paraît vraiment indispensable, il faut en faire des délégations de service public.**
- les collectivités n'imposent que très rarement aux associations des objectifs quantifiés **lors de l'attribution de la subvention. Comme les rapports d'activité, quand ils sont fournis, sont souvent très vagues, il est quasi impossible de juger de la pertinence de la subvention. Seul le rapport entre le montant de la subvention versée par rapport au budget permet de s'en faire une idée.**
- **la lecture des rapports existants montre que** ces associations se préoccupent la plupart du temps beaucoup plus de la quête de subventions supplémentaires que d'examiner comment accroître l'audience de l'association.
- **les salles de spectacles de la ville de Lyon bénéficient souvent non seulement des subventions indiquées, mais aussi de la mise à disposition gratuite de leurs locaux et parfois de la mise à disposition gratuite de personnel. Nous avons indiqué la valorisation fournie pour ces mises à disposition dans les colonnes 3 et 4. Leurs montants auraient dû figurer dans les comptes de résultats, ce qui n'est pas le cas. Ils sont donc à ajouter au total des subventions reçues (col.2).**
- la plupart des théâtres lyonnais reçoivent des subventions multiples, **si bien qu'aucune collectivité ne se sent responsable du suivi de l'association. La récente réforme des collectivités territoriales avait envisagé de séparer les domaines de compétence entre les collectivités, mais cela n'avait pas été accepté par les élus qui veulent continuer à se servir des subventions comme d'un outil électoral.**

La croissance du montant des subventions accordées est bien plus forte que l'inflation. **Sur les 10 associations que nous avons déjà recensées il y a 2 ans, le total des subventions reçues a augmenté de 13%, à comparer à une inflation de 4,5% !**

Concernant la collecte des informations par les collectivités :

- ✓ Ville de Lyon. C'est la seule collectivité qui gère correctement ses subventions : **les 13 dossiers demandés étaient tous complets avec convention d'attribution, bilan, compte de résultats et rapport d'activité.**
- ✓ Grand Lyon. **Il n'a de compétence que pour les Festivals Internationaux (Biennales de la danse et des arts contemporains) et pour l'Institut Lumière. La subvention à une association belge pour « Cartoon movie » nous paraît illégale.**
- ✓ Conseil général et conseil régional. Ils sont tous deux d'un laxisme inouï : **les rapports d'activité manquent la plupart du temps, alors que la ville de Lyon les obtient systématiquement des mêmes associations ! Cela démontre que ces subventions sont reconduites sans aucun contrôle de leur utilisation !**

Comment lire le tableau ?

- **colonne 1** : les associations sont classées dans l'ordre alphabétique
- **col. 2** : c'est le total des subventions reçues figurant sur leur compte de résultats

- **col. 3 et 4** : c'est l'évaluation par la collectivité (essentiellement le Grand Lyon) de la valeur locative annuelle des locaux et du personnel mis gratuitement à disposition. Ces 2 éléments devraient figurer dans les comptes de résultats des associations qui en bénéficient (ce qui n'est pas le cas !) et augmenter d'autant le poste « subventions reçues ».
- **col. 5** : c'est le pourcentage que représente le montant total des subventions reçues par rapport aux ressources globales de l'association. La différence est constituée essentiellement par les recettes de billetterie.
- **col. 6 à 10** : ce sont les sommes reçues de la part des collectivités étudiées et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat).
- **col. 11** : c'est l'indication que l'exercice 2010 de l'association s'est soldée par un déficit. 50% d'entre elles sont dans ce cas.
- **col. 12** : signifie que les conventions passées par les collectivités avec l'association ne précisent aucun objectif chiffré (nombre et type de spectacle, audience souhaitée, ...). 80% des conventions passées se bornent à laisser l'association libre de faire ce qu'elle entend de l'argent reçu.
- **col. 13** : indique l'absence du compte-rendu technique et financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention pour l'année 2010, en conformité avec l'arrêté du 24 mai 2005 du Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Ces documents fournis sans exception par la ville de Lyon sont pour la plupart indisponibles au conseil général et au conseil régional. Ces collectivités distribuent donc notre argent sans contrôle. Quant ces rapports sont présents, nous avons constaté qu'ils reflétaient majoritairement l'activité de l'association, sans montrer l'utilisation faite de la subvention.
- **col. 14** : nous indiquons ici que les collectivités n'avaient pas les compétences requises pour attribuer ces subventions
- **col. 15** : là également, une convention de subvention n'était pas appropriée, puisqu'il s'agissait d'une commande publique !
- **col. 16** : quand le montant des subventions reçues dépasse 50% des recettes, CANOL considère qu'à ce niveau de subvention, sans l'argent des collectivités, l'activité ne pourrait exister ! Alors soit on la laisse disparaître, soit on considère que son activité est indispensable à la société (... ? ! nous parlons **Culture**, pas **sauvetage social** !) et on la traite en régie - comme les **Nuits de Fourvière** -, ou on impose un contrat de délégation de service public, comme pour le **Transbordeur**, avec des objectifs et des responsabilités précises. 90% des associations étudiées sont dans ce cas et l'existence de beaucoup d'entre elles est discutable !
- **col. 17** : c'est l'indication que la **situation financière** de l'association (trésorerie + disponibilités) est tellement confortable que son subventionnement n'est pas justifié. 5 associations sont dans ce cas.
- **col. 18** : nous avons fait figurer le montant des **recettes propres** de l'association figurant sur le compte de résultats, celles résultant de leur activité, donc correspondant essentiellement au chiffre d'affaires réalisé par la billetterie... à comparer avec le total des subventions reçues !
- **col. 19** : c'est le montant des recettes de billetterie divisé par le nombre de spectateurs payants, quand cette information est disponible dans le rapport d'activité. Nous ne garantissons pas la fiabilité de ce chiffre, qui est souvent indiqué en milliers, sans aucune précision.
- **col. 20** : est égal à la division des recettes propres à l'association par le nombre de spectateurs qu'elle a déclaré, payants ou gratuits. Ce chiffre est à comparer avec celui de la colonne précédente.

5

Observations particulières :

- **Amis de la Tourette** : il s'agit de subventions d'investissement pour la sauvegarde du Couvent de la Tourette à Eveux. Les ressources » 2010 de l'association s'élèvent à 19 876 €.
- **Arty-Farty** : c'est l'organisateur des Nuits Sonores.
- **Association Européenne du Film d'Animation** : association belge qui organise le Forum « Cartoon Movie » à Lyon. Elle reçoit 644 000 € de subventions alors que son investissement propre est de 608 € !
- **Ballet PRELJOCAJ** : il s'agit d'une **compagnie d'Aix-en-Provence** à qui le conseil général a demandé de participer à la **Biennale de la Danse** organisée par le Grand Lyon ! Il s'agit d'un marché et non d'une subvention.
- **Centre Culturel du Beaujolais et Centre Culturel de Villefranche**. Ils sont tous deux situés à Villefranche !
- **Commission Film Rhône-Alpes** : le conseil régional n'a pu fournir ni bilan, ni compte de résultats, ni rapport d'activité ! Il s'agit d'une **SARL, donc société privée. Pourquoi est-elle subventionnée ?**
- **Festivals internationaux** : c'est la Biennale de la Danse organisée par le Grand Lyon
- **GRAMME** : c'est un centre de création musicale contemporaine (électronique) qui organise la Biennale « Musiques en Scène ».
- **Nouvelle Agence Culturelle Régionale** : il s'agit d'une association créée de toutes pièces et grassement dotée par le conseil régional Rhône-Alpes, dont la mission n'est pas claire du tout.
- **Nuits de Fourvière** : elles sont gérées en régie, par du personnel du conseil général.
- **Rhône-Alpes Cinéma** : organisme qui choisit les films à subventionner par la région Rhône-Alpes, qui les subventionne et qui est sensé recevoir en contrepartie une participation aux bénéfices d'exploitation du film. Les comptes sont tenus en milliers d'euros (quelle précision !) et ne sont pas visés par un commissaire aux comptes ! ... et la trésorerie dépasse le montant de la subvention reçue !

- **Théâtre de la Cité à Villeurbanne** : les subventions reçues ont été **majorées de 1 000 000 €** en 2010 par rapport à 2009.
- **Théâtre Nouvelle Génération** : le conseil général n'a pas pu nous fournir la convention, ni les comptes... il est vrai qu'il ne s'agissait que de 94 300 € ... une broutille ?
- **Villa Gillet** : « elle se veut un lieu de réflexion et d'expérimentation artistique et intellectuelle. Sa mission première consiste à **rendre accessible les savoirs actuels sans les simplifier.** » Son utilité est donc **évidente !** et sa trésorerie ... **florissante !**

Comme La Santé (Simone Veil, années 70) la Culture n'a pas de prix... mais elle a un coût !

S'il est indispensable de subventionner les créateurs de spectacles, nos élus ne sont pas forcément les mieux placés pour déterminer qui subventionner et combien leur donner !

Pourquoi ne pas mettre en place un système de chèques « spectacle » ou de carte type M'ra ?

Le journal "Les Echos" a publié un sondage surprenant le 15 mai dernier. **OpinionWay a demandé aux Français le meilleur moyen, selon eux, de muscler la croissance. La réponse la plus citée, par 60% d'entre eux, est la baisse des dépenses de l'Etat !**

Devant la baisse des impôts, l'investissement public, etc... Rigueur et croissance ne seraient pas contradictoires, les Français sont peut-être en avance sur beaucoup de responsables politiques.